



ASSET
MANAGEMENT

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR

Part R : FR0013185576

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Actions des pays de la zone euro".

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance supérieure à son indice de référence MSCI EMU (dividendes réinvestis), en investissant dans les actions de sociétés qui offrent un profil de croissance supérieur à la moyenne de manière régulière et pérenne, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (LBPAM) a délégué à TOCQUEVILLE FINANCE SA (TFSA), la gestion du portefeuille du FCP. La répartition de la gestion est organisée comme suit : (i) l'analyse quantitative est élaborée par LBPAM : un scoring propriétaire est appliqué sur environ 550 valeurs afin de définir un univers de valeurs avec un profil « Croissance » (environ 250 valeurs). La sélection des titres « Croissance » se fait sur des critères de croissance des bénéficiaires, des ventes mais aussi de régularité de cette croissance ; (ii) l'analyse ISR est effectuée par TFSA ; elle permet de définir un univers d'investissement ; (iii) puis, au sein de cet univers d'investissement, TFSA procède à la sélection des valeurs par une analyse fondamentale basée sur la connaissance des sociétés et sur des outils propriétaires d'analyse et de suivi. LBPAM conserve cependant la gestion de la trésorerie et prend en charge les opérations d'achats et vente sur devise. Le choix des titres se fait en deux étapes :

1. L'analyse de l'univers d'investissement initial, composé de sociétés de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), vise à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière. L'analyse ISR du FCP est faite de manière simultanée au regard des trois critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) ; elle porte sur 90 % de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ISR : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics. Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par La Banque Postale Asset Management et sur l'expertise interne des gérants de TFSA. LBPAM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable, gestion durable des ressources, transition économique et énergétique et développement des territoires. TFSA utilise la notation LBPAM comme un outil d'aide à la décision et reste seule juge de l'opportunité d'un investissement. De l'univers d'investissement initial sont exclues les valeurs dites « interdites », identifiées par le comité d'exclusion de LBPAM, lequel établit la liste d'exclusion de LBPAM après analyse des controverses ou allégations, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusion inclut également des secteurs controversés, comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. L'univers d'investissement éligible se définit donc comme l'univers d'investissement initial duquel sont soustraites les valeurs interdites. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. Au terme de l'analyse mentionnée ci-avant, l'univers d'investissement de l'OPC est réduit des 20 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et notation extra-financière). Avec cette approche d'exclusion de l'univers d'investissement, TFSA met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. Sur la base de cet univers réduit, TFSA peut intervenir sur tous les marchés d'actions de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Le FCP fait l'objet d'une gestion active qui porte principalement sur les valeurs de la zone Euro et s'inscrit dans une approche de type « Croissance ». Cette approche s'appuie sur un processus fondé à la fois sur des critères de sélection qualitatifs (avantage compétitif, qualité du management) mais également sur des critères d'analyse quantitatifs (croissance des bénéficiaires, des ventes, régularité de cette croissance). Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez TFSA. TFSA prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2, quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.).

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le FCP investit en permanence au moins 60% de son actif en une sélection d'actions de la zone euro, de grande ou moyenne capitalisation, de tous secteurs, suivant la procédure de gestion décrite ci-dessus. Le fonds peut être investi à titre accessoire dans tous autres pays de l'OCDE (hors pays émergents). De plus, en sa qualité d'OPCVM éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions éligibles au PEA.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBPAM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, TFSA privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de LBPAM.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (OCDE uniquement). Le gérant peut prendre des positions : pour exposer/couvrir le portefeuille au risque action. Il pourra intervenir sur les futures et options cotées plain vanilla (actions cotées ou indices actions cotées). Le FCP s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif.

Le FCP est éligible au PEA. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. L'affectation des sommes distribuables de la part R est capitalisation et/ou distribution (la société de gestion décidant chaque année de l'affectation).

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM étant essentiellement investi sur les marchés actions de la zone euro, le niveau de risque associé à cet OPCVM est 6.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

RAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.5% TTC Maximum Néant pour les souscriptions effectuées dans le cadre des contrats d'assurance-vie proposés par La Banque Postale Néant pour les souscriptions, effectuées par un porteur, consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	

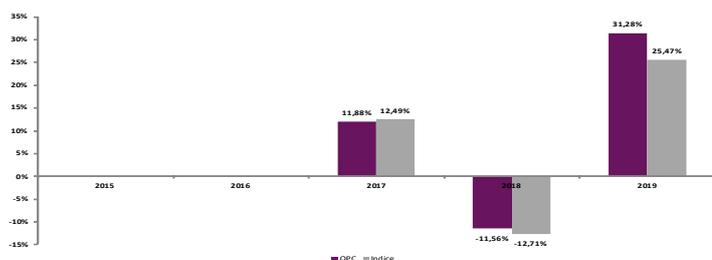
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,41 % TTC.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, ni les frais de recherche, ni frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 5 juin 1998.
- La part R a été créée le 30 juin 2016.
- Changements importants : le 22 mai 2020, la stratégie d'investissement intègre dans sa méthode de sélection des titres des critères d'investissement socialement responsables.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 juillet 2020.